

Questions au Feuilleton

***LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—LES DÉCISIONS QUANT À L'ADMISSIBILITÉ**

Question n° 1700—M. Fairweather:

1. En vertu du Régime de pensions du Canada, combien de cas a) n'ont pas encore fait l'objet d'une première décision quant à l'admissibilité aux prestations d'invalidité, b) ont d'abord été jugés exclus du droit aux prestations d'invalidité et sont actuellement en voie de révision?

2. Combien de demandes pour chacun de ces cas ont été reçues pour la première fois a) il y a moins de 3 mois, b) il y a de 3 à six mois, c) il y a de 6 mois à un an, d) il y a d'un an à deux ans et e) il y a plus de deux ans?

Le temps écoulé depuis que l'appel fut présenté au:

| | Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social | Comité de révision | Commission d'appel des pensions |
|--------------------|--|----------------------------|------------------------------------|
| a) moins de 3 mois | 291 (82 pour cent) | 91 (76 pour cent) | 2 (20 pour cent) |
| b) 3 à 6 mois | 50 (14 pour cent) | 23 (19 pour cent) | 2 (20 pour cent) |
| c) 6 à 12 mois | 15 (4 pour cent) | 6 (5 pour cent) | 6 (60 pour cent) |
| d) 12 à 24 mois | Nul (0 pour cent) | Nul (0 pour cent) | Nul (0 pour cent) |
| e) plus de 24 mois | Nul (0 pour cent) | Nul (0 pour cent) | Nul (0 pour cent) |
| Total | 356 (100 pour cent) | 120 (100 pour cent) | 10 (100 pour cent) |

LA VENTE DE TERRAINS À DES ÉTRANGERS

Question n° 1706—M. Nystrom:

1. Le gouvernement sait-il qu'une annonce insérée dans la revue *Outdoor Life* de février 1973 offrait des terrains canadiens saisis et vendus pour recouvrement d'impôts, qui sont mis en vente aux États-Unis?

2. Puisqu'on annonce la vente de terrains de valeur, situés dans des zones urbaines, au bord de rivières et de lacs, le gouvernement compte-t-il mener une enquête sur la vente de ces terrains à des étrangers après avoir consulté les provinces?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Oui.

2. Les ventes de biens fonciers à des étrangers figurent à l'ordre du jour de la prochaine réunion fédérale-provinciale des premiers ministres.

LE BUREAU DE POSTE DE FROBISHER BAY

Question n° 1729—M. Firth:

Le bureau de poste de Frobisher Bay a-t-il annoncé le 12 mars 1973 aux habitants de l'île de Baffin et en particulier à ceux de *Pond Inlet* que le courrier C. R. (livrable contre remboursement) s'arrêterait à Frobisher Bay et que sur réception du montant dû, il serait envoyé aux postes où il est destiné et, dans l'affirmative, a) quand cette politique a-t-elle été mise en vigueur, b) pourquoi, c) jusqu'à quand sera-t-elle en vigueur?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): Oui; a) En octobre 1969; b) Frobisher Bay sert de point de rassemblement pour 16 localités des Territoires du Nord-Ouest. Nous avons éprouvé de sérieuses difficultés à percevoir le paiement d'objets C.R. (contre remboursement) à un certain nombre d'endroits de notre région du Nord. Par conséquent, le maître de poste de l'endroit a été avisé d'appliquer les mesures restrictives nécessaires chaque fois qu'il éprouvera des difficultés à percevoir le paiement

[M. Breau.]

M. Norman Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, étant donné l'aspect statistique de la réponse, je demande à la Chambre de permettre qu'elle soit imprimée comme ayant été lue.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Voici la réponse susmentionnée:]

des envois C.R. (contre remboursement) d'un de ses bureaux tributaires. On a jugé que ces précautions extraordinaires étaient nécessaires dans l'intérêt du ministère; c) Indéfiniment.

LA PROTECTION DES AMBASSADES ET DES CONSULATS AU CANADA

Question n° 1734—M. Stewart (Okanagan-Kootenay):

Le gouvernement assure-t-il des services de police et de sécurité aux ambassades et aux consulats de pays étrangers et, dans l'affirmative, combien ces services ont-ils coûté pour chacune des années de 1960 à 1972 inclusivement?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En ce qui concerne le ministère des Affaires extérieures, oui. Les frais pour chacune des années 1960 à 1972 s'établissent ainsi: Année Fiscale; 1960-1966, Nul; 1966-1967, \$40,736.48; 1967-1968, \$31,059.50; 1968-1969, \$43,430.00; 1969-1970, \$82,696.05; 1970-1971, \$180,377.73; 1971-1972, \$931,398.97; 1^{er} avril au 31 décembre 1972, \$975,000 (estimatif).

L'ÂGE MOYEN DES PENSIONNÉS DE GUERRE

Question n° 1738—M. Stewart (Okanagan-Kootenay):

1. Quel est la moyenne d'âge des pensionnés de guerre?
2. Combien de pensionnés de guerre ont a) plus de 80 ans, b) de 70 à 79 ans, c) de 60 à 69 ans, d) de 50 à 59 ans, e) de 40 à 49 ans, f) de 30 à 39 ans, g) de 20 à 29 ans, h) moins de 20 ans?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Au 31 décembre 1972, Première Guerre mondiale, 79.16 ans; Seconde Guerre mondiale, 57.98 ans; Conflit de Corée, 47.59 ans; Tous les pensionnés, 61.20 ans.

2. a) 9,791; b) 18,542; c) 24,822; d) 58,784; e) 9,527; f) 16; g) Aucun; h) Aucun.